

d'abord des plans d'ordre mondial. D'aucuns croient qu'on ne peut obtenir des résultats qu'en groupant tous les pays sous une autorité centrale. Le commerce international représente pour eux la solution du problème. A leurs yeux, la fusion des pays plutôt que leur collaboration est l'un des facteurs de temps nouveaux. Ces gens se fourvoient. Ils semblent croire que l'élément national est mauvais en soi et que l'élément international est tout à fait bon. Ils veulent rétablir des institutions plus ou moins discréditées dans le passé. Je veux parler de la banque des règlements internationaux et de la Société des Nations. La banque des règlements internationaux est un organisme pro-axiste. Le principal actionnaire de cette banque est l'Allemagne et la plupart des actions sont entre les mains des puissances de l'axe. Si quelqu'un veut en avoir la preuve, il n'a qu'à lire le hansard d'Angleterre des derniers mois de 1942. Il y verra que cette institution a fait l'objet de bien des questions aussi bien que de discussions.

Nous avons ensuite la Société des Nations, enfant né du cerveau d'un professeur de collège aux Etats-Unis et abandonné à la porte de la Grande-Bretagne et des alliés à la fin du dernier conflit, puis désavoué par son créateur. Ces deux institutions ont été et sont encore à l'abri de préjugés nationaux. Leur politique est de plonger sans distinction toutes les nations dans les dettes. L'une en particulier agit secrètement et cache avec soin ses agissements aux recherches des indiscrets. La Société des Nations était l'instrument international qui servait à imposer à plusieurs petites nations européennes des prêts à intérêt usuraire pour leur restauration. On peut citer comme exemple le prêt fait à l'Autriche par la Société des Nations. Il accordait une prime de rachat et portait un intérêt annuel de 8½ p. 100 bien qu'il fût solidement appuyé et portât une garantie internationale. Le second exemple est le prêt consenti par la Société des Nations à la Hongrie et qui portait un taux annuel d'environ 9¼ p. 100. Ces prêts avaient pour but de maintenir ces pays sous un régime économique orthodoxe, de les tenir perpétuellement en esclavage par l'endettement. Des prêts analogues ont été consentis à la Grèce et à la Bulgarie.

Je tiens à reporter pendant quelques instants mon attention sur notre pays. Je le répète, ces faiseurs de plans mondiaux s'efforcent de soustraire des prérogatives aux gouvernements provinciaux pour les confier à une autorité centrale. Ils présupposent que neuf noirs font un blanc. Ils croient qu'un homme ivre ne peut se rendre seul chez lui sans se faire mal, mais que neuf hommes ivres sont capables de se rendre chez eux sans se faire mal pourvu

[M. Diefenbaker.]

qu'ils soient attachés les uns aux autres. Ils croient que, si nous plaçons les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et les autres, toutes chargées de lourdes dettes, sous la conduite du gouvernement central à Ottawa, tous leurs soucis prendront fin et les problèmes résultant de leurs dettes seront résolus. Ces théoriciens oublient que le gouvernement central n'a équilibré son budget annuel que quinze fois en soixante-quinze ans. Soixante fois sur soixante-quinze, ce gouvernement a laissé accumuler sa dette au point qu'elle menace aujourd'hui de nous engloutir.

Je ne suis donc pas convaincu que le moyen de résoudre ce problème est de le rendre plus difficile. Il y a certaines limites que la confiance ne peut pas franchir. Quelle est la stratégie de ces bureaucrates? En premier lieu, le gouvernement actuel a institué la commission Sirois dont le rapport, s'il avait été adopté, aurait eu pour résultat la centralisation de toute l'autorité à Ottawa. Fort heureusement pour le peuple canadien, ce rapport a été rejeté, non pas par le peuple lui-même mais par ses représentants. C'est seulement en temps de guerre ou sous la menace d'une guerre que le gouvernement canadien veut se lancer dans des projets de grande envergure.

La première démarche faite par le gouvernement canadien durant la guerre a été d'introduire le régime de l'assurance-chômage. Ce régime a été déclaré recommandable au point de vue économique par un expert actuariaire, mais un autre expert s'est prononcé dans le sens contraire. La loi a été adoptée en 1941, c'est-à-dire durant la guerre. Je prétends que cette loi n'aurait jamais été adoptée en temps de paix.

L'assurance-chômage est florissante en temps de guerre et pendant les années de prospérité, mais elle s'effondre en temps de paix et au cours des années de dépression. La Grande-Bretagne a fait cette expérience et c'est pour quoi on a formé une commission chargée d'étudier la possibilité de lier entre eux les divers plans pour en assurer le fonctionnement. Ce fut la première mesure de ce programme de centralisation.

Nous abordons maintenant la seconde mesure. On nous demande d'adopter un projet de santé nationale. Lors de mon dernier discours sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit qu'un plan de sécurité sociale avait déjà été élaboré et j'ai prédit qu'il serait soumis à l'approbation de la Chambre au moment opportun. Je n'ai donc pas été surpris de lire en première page dans la *Financial Post* du 27 février 1943, les remarques suivantes intitulées "Le rapport sur la sécurité sociale est maintenant prêt".

Le *Financial Post* apprend que le rapport qui représente la première tentative faite au Ca-